



Règlement intérieur de la Garderie périscolaire 2015-2016

1- Généralités :

La **garderie périscolaire** est gérée par l'association MJC Centre Social Nini Chaize dont le siège social est à Aouste Sur Sye.

La **garderie périscolaire** a pour but d'accueillir les enfants fréquentant le groupe scolaire d'Aouste Sur Sye, en dehors des heures scolaires tout en préservant le bien-être de l'enfant.

2- Lieu d'accueil :

La **garderie périscolaire** est située dans l'école élémentaire d'Aouste Sur Sye (bâtiment au fond de la cour)

3. Admissions :

Toutes les familles adhérentes de la MJC Centre Social Nini Chaize, dont les enfants sont scolarisés à Aouste Sur Sye peuvent bénéficier de la **garderie périscolaire** .

4. Les horaires d'ouvertures en période scolaire

LUNDI	7h30-8h30	16h30- 18h30
MARDI	7h30-8h30	16h30- 18h30
MERCREDI	7h30-8h30	11h30- 12h30
JEUDI	7h30-8h30	16h30- 18h30
VENDREDI	7h30-8h30	16h30- 18h30

La MJC Centre Social Nini Chaize, se réserve le droit de refuser l'accès aux familles qui ne respecteraient pas, de manière répétée les horaires de fermeture de la **garderie périscolaire**.

Les enfants qui n'auraient pas été récupérés dans les horaires d'ouverture, et sans contact téléphonique avec la famille, seront déposés à la gendarmerie de Crest ou il conviendra de les reprendre.

5. Les modalités d'inscription :

Les parents devront prendre connaissance du fonctionnement de la structure et accepter le règlement intérieur.

L'adhésion à la MJC Centre Social, est de 5€ par enfant (pour l'année 2015-2016, elle est financée par la commune pour les enfants participant aux TAP).

L'adhésion est obligatoire dès la première inscription et valable jusqu'au 31 Août 2016.

L'inscription est possible tout au long de l'année scolaire.

Liste des pièces à fournir pour l'inscription :

- ➔ Fiche d'inscription à la MJC Centre Social Nini Chaize
- ➔ Copie des vaccinations
- ➔ Fiche sanitaire
- ➔ La fiche de réservation
- ➔ La fiche acceptation du règlement

Si votre enfant est inscrit aux Temps d'activités Périscolaires (TAP), merci de nous retourner uniquement :

- ✓ La fiche de réservation
- ✓ La fiche acceptation du règlement

Les dossiers d'inscription sont à récupérer à l'accueil de la MJC Centre Social Nini Chaize ou sur le site internet : www.mjcninichaize.org.

Les feuilles de réservation sont à rendre impérativement le jeudi précédent la semaine d'inscription. Pour les inscriptions occasionnelles, les inscriptions sur feuille de réservation seront prises jusqu'à la veille au soir (18h30) à la garderie dans la limite des places disponibles.

6. Tarification :

Elle s'effectue à la demi-heure.

Les demi-heures débutent dès l'ouverture de la garderie.

Toute demi-heure commencée est due.

Toute annulation doit être indiquée dans les plus brefs délais, à défaut les réservations seront comptées dans la facturation.

La demi-heure =	1€
-----------------	----

7 Le paiement :

Le règlement se fera chaque mois selon la présence de l'enfant. Le montant à payer sera indiqué sur la facture qui sera établie.

- En cas de non paiement, les enfants ne seront plus accueillis la semaine suivant la date butoir de paiement

Pénalités :

Le respect de l'heure de fermeture de la **garderie périscolaire** est impératif : en cas de non respect des horaires, une pénalité de 15€ par famille sera appliquée à chaque retard après 18h30.

Le non respect répétitif des horaires peut entraîner l'exclusion de la **garderie périscolaire**.

8. L'encadrement et l'animation :

Les enfants seront encadrés par un(e) animateur(trice) diplômé(e).

Des jeux, des livres et du matériel pédagogique seront à disposition des enfants.

La **garderie périscolaire** n'est pas une étude surveillée, l'enfant est libre d'y faire ou non, ses devoirs.

Les bijoux et objets précieux sont interdits. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Aucun médicament ne sera administré. En cas de maladie ou d'accident, les parents sont prévenus pour décider avec le responsable de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, le responsable appellera le médecin de famille ou à défaut celui de son choix.

En cas d'urgence il sera fait appel aux services d'urgence.

Les parents veilleront à ne pas confier à la **garderie périscolaire** un enfant malade.

9. Les départs :

Les enfants ne seront rendus qu'aux parents ou à toute personne autorisée sur les dossiers d'inscription, à récupérer l'enfant.

10. Règles de vie :

L'enfant doit respecter le matériel mis à sa disposition.

Tout enfant qui trouble le groupe par un comportement violent ou provoquant à l'égard des adultes ou des enfants, pourra être exclu temporairement. Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devient un risque pour lui-même ou pour le groupe, il pourra être exclu définitivement.

11. Assurance :

La MJC Centre social Nini Chaize est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service de la **garderie périscolaire**.

Il convient aux parents de fournir une attestation d'assurance en responsabilité scolaire- extra-scolaire.

Le présent règlement est applicable le 01/09/2015.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LES PARENTS

Nous contacter :

MJC Centre Social Nini Chaize

Rue Gustave Gresse

26400 Aouste Sur Sye

tel : 04.75.25.14.20

mail : garderieaouste@mjcnicchaize.org

Nom de la personne a contacter : Paulin

